



**PRÉFÈTE
DE RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APORA
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

GUIDE

Les bons réflexes en cas d'accident

13 établissements concernés dans votre bassin

ADISSEO Saint-Clair
EDF-CNPE Saint-Alban
Saint-Maurice-l'Exil
ESSO
FINORGA Groupe Aexplora
GARE DE TRIAGE Sibelin

INTERRA LOG
KEM ONE Saint-Fons
SDSP
SPMR
SUEZ IWS CHEMICALS

TOTAL Additives
and Fuels Solutions
TotalEnergies
Raffinage France
Serpaize
TotalEnergies
Raffinage France
Villette-de-Vienne



Toutes les informations
sont à retrouver sur le site
lesbonsreflexes.com



Oui

**vous êtes dans
une zone à risques.**

Il existe plus de 120 établissements industriels dits "à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !



Le mot de la Préfète

Vous informer et vous protéger

“Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer.

Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

Fabienne Buccio, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



*Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire. Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation, **contactez votre mairie !***

OUI



**ABRITEZ-VOUS
DANS LE BÂTIMENT
LE PLUS PROCHE.**

Fermez portes, fenêtres et volets.



**RESTEZ
À L'ÉCOUTE
DES CONSIGNES.**

Écoutez la radio ou consultez
les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER
VOS ENFANTS
À L'ÉCOLE.**

Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



**ÉVITEZ DE
TÉLÉPHONER**

Vous laissez ainsi les réseaux disponibles
pour les secours.

FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.



Écoutez
la sirène
en version
complète





Voilà

ce que l'on fait pour réduire les risques.



Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



EN SAVOIR +

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements proches de chez vous : www.lesbonsreflexes.com

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : www.georisques.gouv.fr

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus sur la distribution d'iode : www.asn.fr
(rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)

1

Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2

Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3

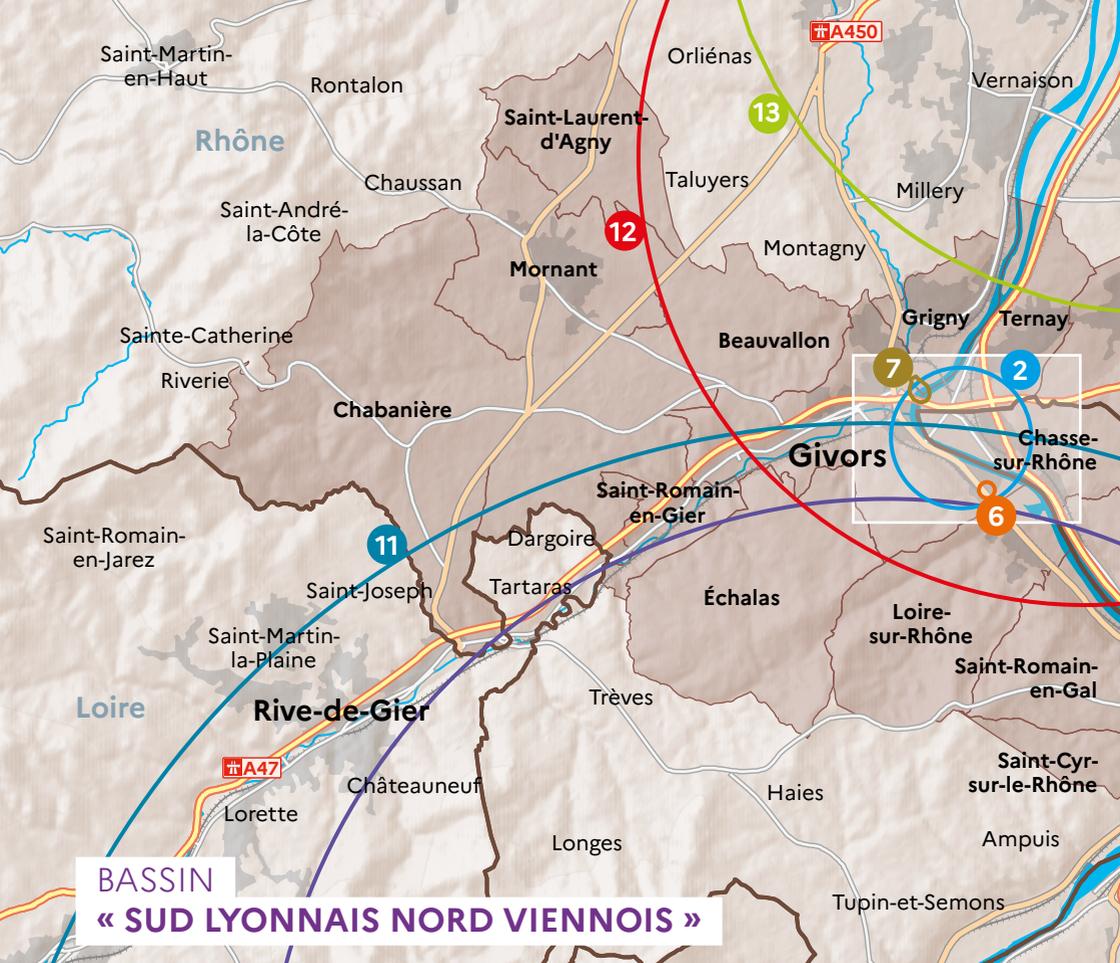
Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

4

L'information du public

Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !



BASSIN
« SUD LYONNAIS NORD VIENNOIS »

Les entreprises concernées.

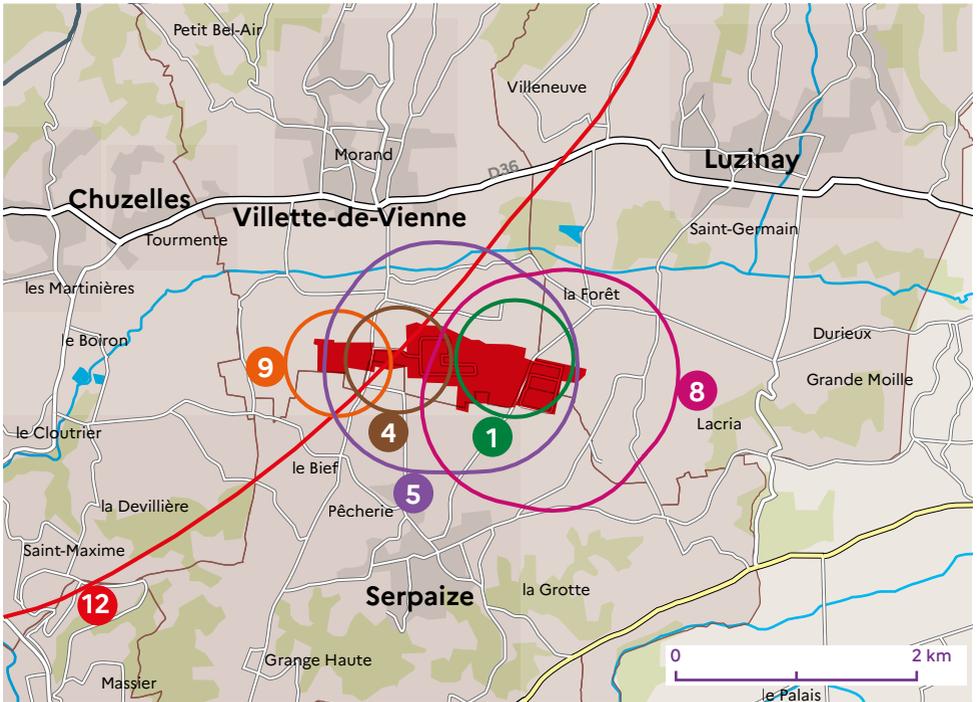
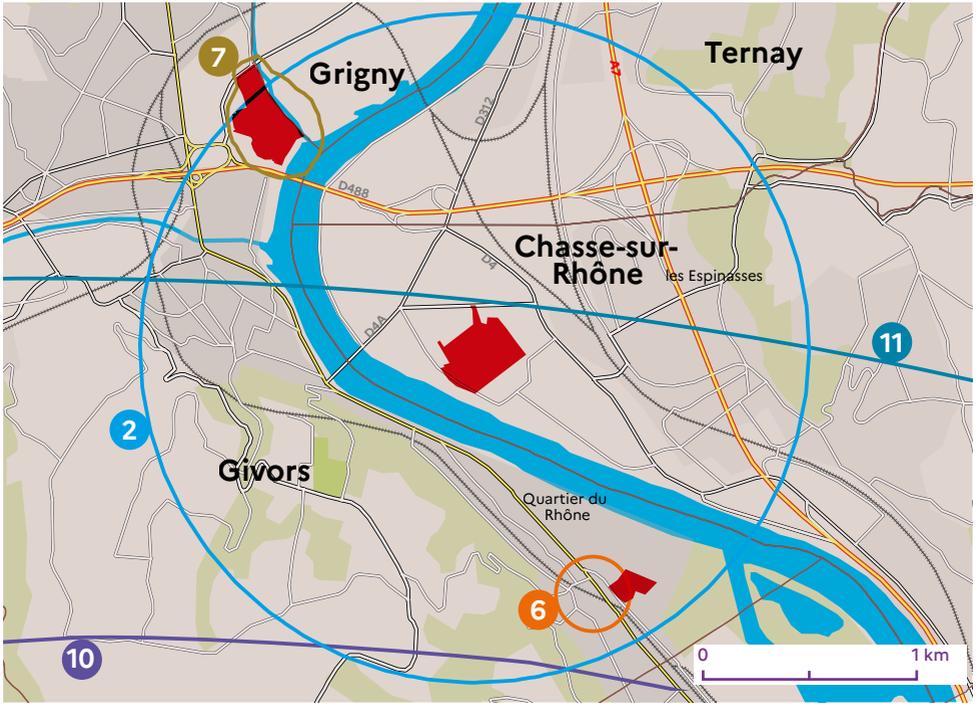
Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
1 ESSO	Villette-de-Vienne	 	500 m	11
2 FINORGA Groupe AXPLORA	Chasse-sur-Rhône	   	1550 m	11
3 INTERRA LOG	Chaponnay	 	370 m	12
4 SDSP	Villette-de-Vienne	 	450 m	12
5 SPMR	Villette-de-Vienne	 	850 m	12
6 SUEZ IWS CHEMICALS	Givors	   	175 m	13



Les sites industriels de votre secteur

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
7 TOTAL ADDITIVES AND FUELS SOLUTIONS	Givors	 	200 m	13
8 TotalEnergies RAFFINAGE FRANCE	Serpaize	 	850 m	13
9 TotalEnergies RAFFINAGE FRANCE	Vilette-de-Vienne	 	450 m	14
10 ADISSEO*	Saint-Clair-du-Rhône	  	14000 m	14
11 EDF-CNPE* Saint-Alban Saint-Maurice L'Exil	Saint-Alban Saint-Maurice-l'Exil		20000 m	14
12 GARE DE TRIAGE* Sibelin	Solaize	    	10000 m	15
13 KEM ONE*	Saint-Fons	  	10000 m	15

* Ces établissements impactent les communes de ce bassin sans y être implantés



Les sites industriels de votre secteur.

LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



Risque d'explosion

Effets : Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

Conséquences possibles : Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



Risque d'incendie

Effets : Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

Conséquences possibles : Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



Risque écotoxique

Effets : Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

Conséquences possibles : Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



Risque toxique

Effets : Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

Conséquences possibles : Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



Risque radioactif

Effets : Exposition à la radioactivité.

Conséquences possibles : Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

ESSO

Site SPMR - Chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne / Tél. 04 74 31 42 00
guillaume.pardigon@exxonmobil.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13a



Activités : Réception de carburants et combustibles par oléoduc, stockage dans deux réservoirs et réexpédition par oléoduc vers différents dépôts de distribution

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 4 août 1969 modifié, complété en 2020 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 500 m

Les risques et leurs effets : explosion par vaporisation

FINORGA GROUPE AXPLORA

497 route de Givors
38670 Chasse-sur-Rhône / Tél. 04 72 49 19 60
hse.finorga.chasse@axplora.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13b



Activités : Fabrication de principes actifs pharmaceutiques et de produits destinés à l'industrie pharmaceutique

Réglementation : L'arrêté-cadre du 23 août 2000 modifié en 2021 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 1550 m

Les risques et leurs effets : rupture d'une cuve de stockage d'un produit toxique



INTERRA LOG

Parc d'affaires de la Vallée de l'Ozon - 35 rue Marcel Mérieux
69970 Chaponnay / Tél. 04 78 96 69 90
logistique@interralog.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13k

Activités : Plateforme de prestation logistique de produits agro-pharmaceutiques et autres produits dangereux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 22 mars 2022 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2020



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 370 m

Les risques et leurs effets : incendie d'une cellule de stockage

SDSP VILLETTE-DE-VIENNE

Dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne
1211 chemin de Maupas
38200 Villette-de-Vienne / Tél. 04 72 90 09 69

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13d



Activités : Stockage de produits liquides en vrac

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 29 janvier 2016 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 450 m

Les risques et leurs effets : explosion d'un équipement industriel

SPMR

1211 chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne / Tél. 04 74 31 42 00
info@spmr.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13e



Activités : Transport par canalisations enterrées et stockage de produits pétroliers

Réglementation : L'arrêté préfectoral complémentaire du 6 décembre 2017 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 850 m

Les risques et leurs effets : rayonnement thermique associé à l'inflammation d'un nuage d'aérosol

SUEZ IWS CHEMICALS

Route de la Centrale
69700 Givors / Tél. 04 72 49 21 60
iws.scori.givors@suez.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13j



Activités : Plateforme de transit, regroupement et pré-traitement de déchets dangereux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 27 février 2019 régit les activités du site /
L'étude de dangers est mise à jour régulièrement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 175 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un déchet toxique lors d'un transfert
du bâtiment de stockage vers l'atelier de traitement

TotalEnergies

ADDITIVES AND FUELS SOLUTIONS

3 Place du Bassin
69700 Givors / Tél. 04 72 49 27 00
afs-information@totalenergies.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13g



Activités : Conception, fabrication, conditionnement et stockage d'additifs pétroliers
ainsi que de carburants spéciaux

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 8 avril 2008 modifié en 2023 régit les activités du site /
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 200 m

Les risques et leurs effets : explosion d'un équipement industriel

TotalEnergies

RAFFINAGE FRANCE

Route de Chantemerle
38200 Serpaize / Tél. 04 72 09 50 50
plateforme.feyzin@totalenergies.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13h



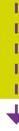
Activités : Stockage d'hydrocarbures issus du raffinage du pétrole brut, acheminement des produits
par canalisations enterrées

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 5 mai 1969 modifié en 2017 régit les activités du site /
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 850 m

Les risques et leurs effets : rupture de bac suivi de l'explosion d'un nuage
inflammable



TotalEnergies

RAFFINAGE FRANCE

Chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne / Tél. 04 72 09 50 50
plateforme.feyzin@totalenergies.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/13i



Activités : stockage d'hydrocarbures issus du raffinage du pétrole brut, acheminement des produits par canalisations enterrées

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 13 avril 1970 modifié en 2016 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 450 m

Les risques et leurs effets : explosion de bac suite à la formation d'une atmosphère explosive

ADISSEO FRANCE

SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Avenue Berthelot
38370 Saint-Clair-du-Rhône / Tél. 04 74 56 94 00

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12c



Activités : Fabrication de produits soufrés servant notamment à la fabrication d'un complément alimentaire pour la nutrition animale

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 modifié en 2020 réglemente les activités du site / Les différentes études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 14000 m

Les risques et leurs effets : fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

EDF-CNPE

SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE

BP 31 / 38550 Saint-Maurice-l'Exil / Tél. 04 74 41 32 32
communication-stalban-stmaurice@edf.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/12e



Activités : Centre nucléaire de production d'électricité, qui fournit 18 milliards de kWh par an en moyenne, à partir de deux unités de 1300 MW

Réglementation : Le décret du 12 novembre 1981 autorise la création de la centrale / L'arrêté du 7 février 2012 fixe les règles générales relatives aux INB (Installations nucléaires de base) / Il est complété par les décisions de l'ASN n°2014-DC-0469 et 0470 du 2 décembre 2014 encadrant les rejets et prélèvements



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 20000 m

Les risques et leurs effets : accident nucléaire avec rejets radioactifs

GARE DE TRIAGE SIBELIN

8 rue du Sibelin
69360 Solaize
contact.aura@reseau.sncf.fr

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/14l



Activités : La gare de triage de Sibelin est une plateforme régionale et internationale pour le transport de marchandises par la voie ferrée. La gare de triage est par ailleurs directement connectée à plusieurs industriels de la vallée de la Chimie, qui l'utilisent pour leurs expéditions et leurs approvisionnements

Réglementation : Le Règlement International sur le transport des marchandises Dangereuses (RID, version du 1^{er} janvier 2023), complété par l'arrêté TMD du 29 mai 2009 (modifié) / La réglementation ferroviaire édictée sous le contrôle de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (www.securite-ferroviaire.fr) / La réglementation relative aux études de dangers des infrastructures de transport de matières dangereuses (art R521-8 du code de l'Environnement) / L'étude de dangers a été mise à jour en 2021



Périmètre de la zone à risques (PPI) : jusqu'à 10 000 m

Les risques et leurs effets : scénario de perte de confinement de wagon transportant des marchandises dangereuses

KEM ONE SAINT-FONS

Quai Aulagne - CS 70035
69191 Saint-Fons / Tél. 04 72 89 90 00
contact.communication@kemone.com

ou allez sur
lesbonsreflexes.com/14m



Activités : Fabrication par un procédé sans eau ni solvant de PVC et de PVCC (PVC de spécialité) en poudre pour les secteurs du bâtiment, de l'emballage, du médical et de l'automobile, valorisation et distribution des coproduits minéraux de fabrication

Réglementation : L'arrêté préfectoral du 18 mars 1983 modifié en 2017 régit les activités du site / Les études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement



Périmètre de la zone à risques (PPI) : 10 000 m

Les risques et leurs effets : rupture brutale d'un équipement industriel contenant un produit toxique

Tout

sur le site internet

lesbonsreflexes.com

À tout moment, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des établissements concernés, filtrable par localité

Une page détaillée pour chacun

Les différents types de risques existants



Les moyens d'alerte et les consignes à appliquer

Des conseils pour bien se préparer

Des actualités sur les risques

Les mesures prises pour les réduire